

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,
Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il est nécessaire de déplacer le marché des Vendredi 26 Avril 2024 et Vendredi 03 Mai 2024 en raison des travaux de rénovation de la place Jean Jaurès,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur le parking de la résidence Casimir Gressier (face à la Poste) les **Vendredi 26 Avril 2024, et Vendredi 03 Mai 2024 de 06h00 à 14h00.**

Article 2 : La pose des panneaux conformes à la réglementation sera réalisée par les Services Techniques de la Ville de Lumbres.

Article 3 : - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Ville de Lumbres,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LUMBRES, le 23 Avril 2024.

Le Maire,
Joëlle DELRUE.

Acte rendu exécutoire

le **24 AVR. 2024**